



FERMETURE ENTREPRISE 02 JANVIER IMPOSEE

Par **LELOO**, le **05/12/2014** à **18:52**

Je travaille en CDI depuis 12 ans dans une PME (convention collective : commerce de gros)j'ai droit à 11 RTT par an . 5 à ma guise , 5 à a guise de mon employeur et 1 fixe choisi en accord d'entreprise .Mon employeur a déjà fixé les 5 RTT EMPLOYEUR pour 2015 mais il a décidé (le 03 décembre)de fermer le Vendredi 02 janvier 2015 .Il nous impose de poser un RTT , un CP ou une journée sans solde.
En a t'il le droit ?